

---

**Présidence : Belgique****642ème SEANCE PLENIERE DU CONSEIL**

1. Date : Jeudi 14 décembre 2006  
  
Ouverture : 10 h 10  
Clôture : 11 h 15
  
2. Président : M. B. de Crombrughe
  
3. Sujets examinés – Interventions – Décisions/documents adoptés :  
  
Point 1 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES
  - a) « *Référendum constitutionnel* » au Haut-Karabakh, tenu le 10 décembre 2006 : France (également au nom des coprésidents du Groupe de Minsk), Azerbaïdjan (PC.DEL/1169/06), Finlande-Union européenne (les pays adhérents, à savoir la Bulgarie et la Roumanie ; les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette intervention) (PC.DEL/1164/06), Turquie, Président, Arménie
  
  - b) « *Elections présidentielles* » dans la région transnistrienne de la Moldavie, tenues le 10 décembre 2006 : Moldavie (également au nom de la Géorgie) (PC.DEL/1170/06), Fédération de Russie, Etats-Unis d'Amérique, Ukraine (PC.DEL/1167/06)
  
  - c) *Adoption d'une loi sur la lutte contre le terrorisme au Kirghizistan* : Kirghizistan
  
  - d) *Adoption d'un décret sur l'amnistie en Ouzbékistan* : Ouzbékistan

- e) *Récente évolution des relations entre la Géorgie et la Fédération de Russie : Moldavie (également au nom de la Géorgie) (PC.DEL/1170/06), Géorgie (PC.DEL/1166/06), Fédération de Russie, Président*

Point 2 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION DE L'OSCE EN MOLDAVIE

Président

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la décision No 763 (PC.DEC/763) sur la prorogation du mandat de la Mission de l'OSCE en Moldavie ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 3 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION DE CONTROLE DE L'OSCE A SKOPJE CHARGEE D'EVITER LE DEBORDEMENT DU CONFLIT

Président

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la décision No 764 (PC.DEC/764) sur la prorogation du mandat de la Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION DE L'OSCE AU KOSOVO

Président

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la décision No 765 (PC.DEC/765) sur la prorogation du mandat de la Mission de l'OSCE au Kosovo ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Serbie (déclaration interprétative, voir la pièce complémentaire à la décision)

Point 5 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION DE L'OSCE EN GEORGIE

Président

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la décision No 766 (PC.DEC/766) sur la prorogation du mandat de la Mission de l'OSCE en Géorgie ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 6 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU DE L'OSCE A EREVAN

Président

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la décision No 767 (PC.DEC/767) sur la prorogation du mandat du Bureau de l'OSCE à Erevan ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 7 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DU COORDONNATEUR DES PROJETS DE L'OSCE EN OUZBEKISTAN

Président

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la décision No 768 (PC.DEC/768) sur la prorogation du mandat du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ouzbékistan ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Etats-Unis d'Amérique, Ouzbékistan, Président

Point 8 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA DATE ET LE LIEU DE LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MINISTERIEL DE L'OSCE

Président

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la décision No 769 (PC.DEC/769) sur la date et le lieu de la prochaine réunion du Conseil ministériel de l'OSCE ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 9 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU PRESIDENT EN EXERCICE

*Annonce de la distribution d'un rapport écrit sur les activités du Président en exercice* : Président

Point 10 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

*Séminaire de l'Unité pour les questions stratégiques de police sur le système d'information policière en ligne (POLIS), devant se tenir à Vienne les 18 et 19 décembre 2006* : Secrétaire général

Point 11 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Adoption par le Parlement ukrainien d'une loi sur le Holodomor de 1932-1933 en Ukraine (SEC.DEL/286/06)* : Ukraine
- b) *Contribution au projet d'élimination de mélange au Kazakhstan* : Suède, Kazakhstan
- c) *Contribution aux projets d'élimination de mélange et concernant les munitions non explosées en Ukraine* : Slovénie, Ukraine

- d) *Elections législatives en Estonie, devant se tenir le 4 mars 2007* : Estonie  
(PC.DEL/1165/06)
- e) *Prorogation du mandat du Centre de l'OSCE à Almaty* : Kazakhstan  
(PC.DEL/1168/06 OSCE+), Président

4. Prochaine séance :

Jeudi 21 décembre 2006 à 10 heures, Neuer Saal